



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/49/12
21 novembre 1994

Quarante-neuvième session
Point 44 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/49/48)]

49/12. Travaux du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies 1/,

1. Approuve le rapport du Comité préparatoire et prend note de ses travaux en 1994, notamment de l'état d'avancement des travaux signalé par le groupe de rédaction à composition non limitée du Comité;
2. Attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit lui communiquer avant la fin de 1994 sur les réponses reçues au sujet de la session commémorative extraordinaire qui doit avoir lieu en octobre 1995, afin de pouvoir recommander un calendrier et un ordre du jour précis pour cette session;
3. Sait gré au secrétariat du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies des efforts qu'il déploie pour faire de cette célébration une manifestation de caractère mondial, à laquelle participent notamment les comités nationaux, les organisations non gouvernementales et les organismes et le personnel des Nations Unies;

1/ A/49/48.

4. Prend note avec satisfaction du programme d'activité élaboré par le secrétariat, et demande que l'accent continue d'être mis sur la mise au point de programmes s'adressant au grand public, en particulier aux jeunes et aux enfants;

5. Prend également note avec satisfaction de la poursuite des travaux du Comité préparatoire sur le projet de déclaration du cinquantième anniversaire;

6. Décide que le Comité préparatoire devrait poursuivre ses travaux et lui faire rapport à ce sujet à sa cinquantième session, ou au cours de la quarante-neuvième session, selon que de besoin.

55^e séance plénière
9 novembre 1994